



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 10 Monsieur Frédéric Loinard, Maire, Madame Dominique Hansen, Monsieur Jean Pierre Tessier, Monsieur Alain Prioux, Madame Maryvonne Botté, adjoints, Madame Marie-Christine Leroux, Monsieur Philippe Daout conseillers délégués, Monsieur Stéphane Plumet, Monsieur Patrick Bernard Monsieur Sebastien Lefevre conseillers municipaux.
Votants : 14 Madame Lyliane Renault donne pouvoir à Madame Botté, Monsieur Patrick Gosselin donne pouvoir à Monsieur Bernard, Madame Valérie Badin donne pouvoir à Monsieur Tessier, Madame Christelle Lecharpentier donne pouvoir à Monsieur Prioux.
Absents : Madame Clément – Madame Dumolard- Monsieur Berthelin- Monsieur Goyet
Secrétaire de séance : Madame Dominique Hansen

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 27 mars 2024
3. Concertation- zone d'accélération des énergies renouvelables
4. Convention tripartite entre l'association Maison des Jeunes Intercommunales et les communes de Colleville-Montgomery et Hermanville sur Mer
5. Aide à l'acquisition de Vélo électrique
6. Informations et questions diverses

1. Communication du Maire

80^{ème} anniversaire

Le programme des cérémonies et des animations à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement est en cours de finalisation.

Clos du colombier

Francelot indique que le démarrage des macros lots 1 et 2 du Clos du Colombier est programmé en juin/juillet 2024 pour une durée de 24 mois.

Animations

Le Week end dernier s'est déroulé la Vikwing (compétition du Wingfoil) organisée par le club OCEAN. Une 3^{ème} édition qui a connu un grand succès , 120 participants, dont le vainqueur est un italien vice-champion d'Europe et du Monde de la discipline Nicolo Spanu.

L'association des parents d'élèves de Colleville-Montgomery et Normand'Bricks ont organisé le 27 et 28 avril 2024 à la halle des sports, l'événement Sword Bricks qui sur 2 jours a comptabilisé 1 800 entrées.

2. Approbation du compte rendu du 27 mars 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 27 mars 2024.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Concertation- zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que le projet de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables a été élaboré en étroite collaboration avec les services de la Communauté urbaine Caen la mer ainsi que Caen Normandie Métropole. Les analyses présentées et les données extraites proviennent du portail cartographique des EnR ainsi que de l'outil Accèl'EnR.

Il est précisé aux membres du conseil qu'il ne s'agit pas, pour l'heure de délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées mais sur les modalités de consultation concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables potentielles.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables;

Vu le code de l'énergie et notamment son article L. 141-5-3 ;

Considérant que les communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages ;

Considérant que ces zones sont définies par les communes après une consultation du public selon des modalités librement déterminées ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de consultation avec le public ; Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de définir les modalités de consultation suivantes :

- La consultation se déroulera du 03 mai au 30 mai 2024
- Un dossier sera mis à disposition du public en mairie avec un registre permettant de recueillir l'avis de la population.

4. Convention tripartite entre l'association Maison des Jeunes Intercommunales et les communes de Colleville-Montgomery et Hermanville sur Mer

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du projet de convention et donne la parole à Madame Hansen qui indique que la précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et qu'il convient entre autres de préciser dans celle-ci les engagements respectifs des différentes parties tant sur les moyens mis à disposition par les communes, le calendrier de versement des subventions à la MJCI mais également le suivi de la convention.

La présente convention définit donc les cadres d'intervention de chaque partie pour mettre en œuvre les projets communs, les moyens de coordination et les outils d'évaluation des projets.

Une discussion s'engage sur l'importance du suivi de la convention mais également sur les attentes de la commune attend en termes de prestations et d'orientations de la part de la MJCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC intercommunale, la commune de Colleville-Montgomery et la commune d'Hermanville-sur-Mer pour le financement de l'équipe permanente de la MJC Intercommunale.

5. Aide à l'acquisition de Vélo électrique

Monsieur le Maire explique que les communes de la Communauté urbaine Caen la mer qui attribueront une subvention pour les vélos à assistance électrique pourront faire bénéficier leurs habitants d'une aide complémentaire de Caen la mer de 50 €. Ce montant sera versé directement par Caen la mer à la commune.

Caen la mer aidera ainsi les dossiers soumis aux mêmes conditions que celles de l'Etat et notamment au même plafond de ressources afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires (pour un revenu fiscal par nombre de parts inférieur ou égal 14 089 € - aide de l'Etat de 200 € maximum sous conditions.)

Aussi, conformément aux engagements du projet municipal, à savoir développer les modes de déplacements alternatifs, et notamment soutenir les déplacements à vélo, la commune de Colleville-Montgomery souhaite ainsi aider ses habitants (majeurs) à acquérir un vélo à assistance électrique dans les conditions ci-après et sous plafond de ressources déterminées (revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales du foyer). Les aides restent accordées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

Quotient familial annuel	Montant de la participation de la commune
≤ 14 089 €	25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 300€ (250€ de participation communale + 50€ au titre de l'avance de la participation de la Communauté Urbaine de Caen la Mer) pour un VAE.

Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Etat et des autres collectivités. Les demandes d'aides sont instruites dans l'ordre d'enregistrement.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Être domicilié à Colleville Montgomery
- Achat du vélo neuf homologué (certificat), dans un magasin de Caen-la-mer dans les 3 mois précédant la demande d'aide.
- Non revente du vélo dans les 2 ans qui suivent l'achat.

- Une aide par personne dans la limite de 2 aides par foyer maximum.

L'aide est mise en place à compter du 03 mai 2024 et ce jusqu'au 30 novembre 2024. Un formulaire sera disponible sur le site internet de la commune et à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire indique que le budget prévisionnel 2024 a été voté en mars 2024 avec une enveloppe de 5 000 €.

Madame Hansen précise qu'en 2023, 8 dossiers ont été déposés et acceptés contre 4 en 2022 pour un montant d'aide attribué de 1 925€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la mise en place d'un dispositif de subvention de la commune de Colleville-Montgomery à l'achat d'un vélo à assistance électrique tel que ci-dessus décrit ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

6. Informations et questions diverses

Communication

Madame Leroux informe les membres du conseil que l'agenda culturel, le programme des cérémonies et animations 80^{ème} ainsi que le bulletin historique sont à l'imprimeur.

Fin du conseil 19h48

Prochains Conseils lundi 17 juin et 02 septembre

La secrétaire de séance

